



Les armes de la seigneurie de Berg étaient d'après Bertholet d'argent à une aigle éployée à une tête de sable, ayant le haut des ailes baissé; d'après le chevalier de la Basse-Monturie: d'argent à l'aigle de sable.

Reinhard de Berg et Elisabeth de Seyne ont eu deux enfants: 1^o Jeannette de Berg, mariée à Nicolas Warck, cleric-juré à Arlon, comme il résulte de l'acte du 15 mars 1557 des archives de Marches de Guirsch, par lequel ces époux, avec leur gendre et leur fille, déclarent avoir prêté à Reinhart von Berg et à Elisabeth von Seyne, conjoints, 170 couronnes au soleil et 120 fl. du Rhin en or, au moyen des quelles sommes quelques biens engagés ont été rachetés. Ils recevront un intérêt de 52 petits florins à 10 sols bbt. pièce. L'acte porte le sceau de Jean Reuss, seigneur de Folkendingen, bailli à Esch. 2^o Théodore ou Diederich de Berg, seigneur de Colpach, marié à Anne de Bettingen, dite Hupgin, d'après le contrat de mariage daté de Brandenbourg du 24 avril 1559. Il ressort de ce contrat qu'Anne est fille de feu Jean de Bettingen, dit Hupgin, seigneur de Berg, et de feu Barbe von Mullen, conjoints; Jean de Bettingen, frère aîné de la future, payera à celle-ci une dot de 1500 francs de Lorraine; elle aura, en cas de veuvage, la jouissance de la maison sise dans la franchise d'Useldange. Sceaux de Bernhard de Gonderstorf, seigneur de Noedlange, de Jean Reuss, seigneur de Folkendingen, bailli à Esch, de François de Baden, bailli à Useldange, de Louise de Stainville, veuve, comtesse de Salm, dame de Viviers; de Reinhart de Boullich, seigneur d'Erpeldange et de Guillaume de Liessingen dit Hack.

Le 12 mars 1564, Bernhart d'Erpeldange, échevin et sous-prévôt à Arlon, constate qu'en présence de Bernard de Gondersdorf, seigneur de Noedlange, de François de Baden, bailli à Useldange, homme féodal, de Jean de Nothomb et de Jean Schockweiler, échevins de la prévôté d'Arlon, Octor Matheus de *Cellen uff der Nyede*, tuteur d'Osias Bourell, receveur et bailli à Borlye (?) près Metz et de Catherine, sa femme, a déclaré avoir vendu à Diederich de Bergh, seigneur de Niedercolpach et à Anne de Bettingen, dite Hepgen, conjoints, à Nicolas Warck, cleric juré à Arlon et à Jeannette, sa femme, ses biens et rentes à Colpach et environs pour une somme de 60 écus à 30 sols Brabant pièce. — Je n'ai pu trouver de quelle manière le vendeur est devenu propriétaire de ces biens de Colpach.

Le 1^{er} juin 1571 Théodore de Bergh et Anne de Bettingen déclarent que Marie de Bettingen, sœur d'Anne, est décédée sans laisser des enfants et qu'ils cèdent leurs droits à cette succession à Guillaume von Justen et à Catherine de Bettingen, leur beau-frère et sœur, pour en jouir leur vie durant. Les biens hérités étaient très importants, car ils